



Bloquage et saisie d un compte

Par **cedric**, le **13/08/2010** à **13:09**

Bonjour, rnje fais l objet d une saisi sur compte et d un blocage de compte et ce que je ne comprend pas c est que je n ai pas reçu de courrier me prevenant de cette action de plus la banque de france connaissant ma situation d ailleurs la commission ma accorde un moratoire de deux ans celui ci prendra effet le premier septembre alors que me reste te t il a faire merci si vous m aider a trouver la solution

Par **jeetendra**, le **13/08/2010** à **20:44**

Bonjour, lisez dans mon blog l'article sur le recouvrement des impayés des particuliers, tout y est, à ce stade il vous faut saisir le juge de l'exécution pour obtenir une main levée de la saisie bancaire, lui expliquez que vous avez obtenu un moratoire (Banque de cFrance), vous avez été prévenu par votre créancier à travers le commandement de payer, rembourser le crédit, la dette, vous n'avez pas pu réagir, l'huissier a procédé à la saisie bancaire de votre compte, [fluo]ce n'est qu'après l'entrée en vigueur du moratoire que vous etes vraiment protégé[/fluo], cordialement.